

ABONNEMENT.

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>e</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFITE et C<sup>e</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
26 Avril 1873.

Chronique générale.

M. le Président de la République est allé, avant-hier, à Versailles, où avaient lieu des expériences d'artillerie. M. Thiers était accompagné de M. le général de Cissey, ministre de la guerre, des généraux Forgeot, Rançon, du colonel de Saint-Ouen et de M. le capitaine Fayet, son officier d'ordonnance.

Le Président rentrait à l'Élysée à cinq heures et demie.

La liste des nouveaux évêques et archevêques à nommer en remplacement de ceux de Nevers et d'Aix, récemment décédés, est prête à la nonciature ; elle doit être présentée ces jours-ci à M. le Président de la République, pour être expédiée ensuite à Rome.

Les candidats recommandés sont : M<sup>rs</sup> Langénieux, vicaire-général de l'archevêché de Paris, et M<sup>rs</sup> Forcade.

M. Cantonnet est retrouvé. Un correspondant de Lyon télégraphie que l'ex-préfet du Rhône a traversé cette ville mercredi, venant de Genève, et se rendant à Nevers.

Un détail assez ignoré : M. Thiers, dont les aptitudes sont si variées et qui a tour à tour touché à toutes les questions, s'est, paraît-il, également occupé de théâtre, et un de nos amis, bien renseigné, nous assure que le Président de la République a jadis écrit une petite comédie qu'il porta à feu Mélesville.

Mélesville, qui était un des collaborateurs les plus assidus de Scribe, lui montra

la pièce sans lui dire quel en était l'auteur et le pria d'en faire même un rapport détaillé.

Scribe, après avoir lu le manuscrit, écrivit au dernier verso ces quelques lignes :

« Détails ingénieux, caractères bien tracés, mots spirituels, mais manque absolu d'intrigue. »

Il est probable qu'en politique Scribe n'aurait pas fait le même reproche à M. Thiers.

Nous recevons à midi seulement le *Journal officiel*, dit la *Gazette de France*.

La raison de ce retard, c'est la publication dans ce numéro du discours Jules Simon.

Il a été, paraît-il, revu et corrigé avec soin par le Président de la République lui-même.

M. Thiers n'a pas voulu laisser la phrase contre les députés de la majorité, ainsi conçue :

« Cette tâche de la libération, il l'a remplie « seul, » au milieu d'embarras inouis, de difficultés sans nombre que lui créaient ces mêmes hommes, qui, le lendemain, se flattaient de l'avoir aidé dans son œuvre ! »

Voici, d'autre part, la note du *Bien public* sur cette fameuse phrase de M. Jules Simon, si insolente pour l'Assemblée et qui n'a pas été prononcée, — ou plutôt qui n'a pas été imprimée telle qu'elle a été prononcée :

« Il s'est fait quelque bruit, dit le *Bien public*, à propos d'une phrase qu'un commentateur trop hâtif pour être entièrement exact, avait placée dans la bouche de M. le ministre de l'instruction publique. Ce bruit et un certain mécontentement qui s'était manifesté dans quelques régions parlementaires tomberont sans aucun doute devant la lecture de la sténographie de ce discours publié ce matin par le *Journal officiel*.

» Les lecteurs y chercheront en vain la phrase si vivement incriminée et où l'on aurait pu voir une critique dirigée contre l'As-

semblée nationale, critique qui, on n'en peut douter, n'était nullement dans la pensée de l'orateur. »

Que le *Bien public* s'arrange avec le *Français*, journal assurément respectable et dont les informations sont triées avec soin ; or, le *Français*, après avoir publié en regard l'une de l'autre la version primitive des paroles de M. Jules Simon d'après le *Soir*, et le texte expurgé, d'après le *Journal officiel*, ajoute :

« Que le discours ait été corrigé après coup, c'est un fait qui ne peut laisser aucun doute. En effet, un de nos collaborateurs, qui assistait au discours de M. Jules Simon, nous adressait le lendemain matin, sans avoir vu encore le *Soir*, une analyse de ce discours, où il disait :

« Un mot de reconnaissance méritée est à l'adresse de M. Thiers ; mais pourquoi M. Jules Simon, député, se croit-il en droit d'ajouter que M. Thiers « seul » a travaillé au salut de la France, « malgré les difficultés que lui ont causées des hommes qui prétendent l'avoir aidé ! »

» Il paraît au moins bizarre que les deux comptes-rendus, sans s'être concertés, aient tous les deux imaginé cette attaque contre les hommes « qui prétendent avoir aidé » M. Thiers.

» La flatterie obséquieuse à l'adresse de M. le Président est demeurée. Mais M. Jules Simon a supprimé, — probablement sur les observations de ses collègues, — ce qu'il y avait de trop directement injurieux contre l'Assemblée. Il ne l'insulte plus que par omission. »

Insulter par omission est juste et bien trouvé.

Enfin, le *Moniteur universel* fait observer, avec beaucoup de raison, que « M. Jules Simon aurait au moins à déclarer que sa pensée a été indignement travestie par le journal le *Soir*. »

L'appel interjeté par le prince Napoléon

du jugement du tribunal civil de la Seine du 19 février 1873, par lequel le tribunal s'est déclaré incompétent sur la demande en dommages-intérêts formée, pour arrestation illégale contre MM. Victor Lefranc, ancien ministre de l'intérieur ; Renault, préfet de police ; Patinot, chef de cabinet de ce dernier, et Clément, commissaire de police, a été inscrit au rôle de la 1<sup>re</sup> chambre de la Cour.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

On lit dans l'*Univers* :

Entre M. Barodet et M. de Rémusat, malgré toutes les bonnes raisons que l'on peut donner contre l'abstention, nous étions décidés à nous abstenir, sans user de la ressource insignifiante du bulletin blanc.

Le bulletin blanc peut avoir sa valeur dans les élections restreintes, et lorsqu'il émane d'une communauté fixe et permanente. Il offre un refuge à la conscience, il lui permet de montrer qu'elle est là, muette et mécontente. Il proteste, il peut servir de leçon. Mais lorsque l'élection met en mouvement la changeante multitude, le bulletin blanc est de peu d'usage.

Qu'importe au vainqueur ce qu'il a contre lui de bulletins blancs ? L'abstention, beaucoup plus praticable, est la véritable protestation. Elle s'élève moins contre des individus également indignes du choix qu'ils osent invoquer, que contre le système déraisonnable et qui contraindrait l'électeur ou à choisir en dépit de lui-même, ou à se priver lui-même de son droit.

Après tout, puisqu'il n'y aura rien de moi dans cette élection, puisqu'elle ne blessera pas ma pensée, et mon sentiment, et mon honneur ; puisque je ne peux me reconnaître ni dans celui-ci ni dans celui-là, ni dans ce conservateur qui républicanise, ni dans ce républicain qui pourrait consentir à conserver s'il était appointé à son goût ; puisque je mésestime absolument et l'un et l'autre, je préfère ne pas me déranger.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UNE CONVERSION

PAR LE COMTE

DE RAOUSSET-BOULBON.

X.

POÉSIE BRUNE.

(Suite.)

Que voulez-vous donc que je dise de mon temps, lorsque je le compare à celui où l'écolier fils de mendiant, mendiant lui-même, pouvait suivre tous les cours d'une université, depuis les écoles élémentaires, jusqu'aux études les plus transcendantes ?

L'écolier misérable, fils du dernier des paysans et du plus pauvre, n'avait aucune honte à demander l'aumône dans un temps où l'aumône ne dégradait pas. Etudiant pauvre, il demandait au riche, et le riche s'honorait en lui facilitant les moyens de

cultiver une intelligence qui, plus tard, devait servir utilement la patrie.

On ne sait pas aujourd'hui jusqu'où s'étendait la sollicitude du moyen âge en faveur des écoliers. Voici un fait caractéristique :

Dans l'université d'Avignon, dont je vous ai parlé, la reine Jeanne avait institué une banque des écoles. On y prêtait de l'argent aux écoliers pauvres, studieux et bons sujets. Cet argent était hypothéqué sur leur avenir.

Montrez-moi, dans ce qui passe aujourd'hui, quelque chose de pareil. La Révolution a fait bien des ruines, et tous ces débris sont retombés sur le peuple.

J'écoutais avec ravissement cette muse du passé, chantant les bienfaits de la société chrétienne. Tu vas t'étonner d'entendre une femme parler ainsi, et peut-être ne peux-tu pas apprécier cette hauteur de caractère et d'esprit, toi qui vis dans un pays où la femme ne s'élève jamais au-dessus des devoirs de fille, d'épouse et de mère.

Il n'en est pas ainsi dans notre terre des

Gaules, où, depuis les prêtresses qui célébraient dans les forêts les mystères druidiques, la femme a conservé l'habitude de s'illustrer par le génie aussi bien que par la vertu.

En devisant ainsi sur les splendeurs éteintes et sur les misères nouvelles, nous atteignîmes l'ancien logis du roi, construit sur l'emplacement d'un palais des ducs de Bourgogne, palais dont il reste quelques vestiges.

Ma cousine me proposa de voir le musée ; on y monte par un escalier qui s'ouvre dans la grande cour de cet édifice. Beaucoup plus occupé de l'écouter et de la regarder que d'inventorier les curiosités du département de la Côte-d'Or, je vis seulement celles qu'il lui plut de me montrer.

Sa préoccupation pour le passé éclatait dans toutes ses paroles, ainsi que son mépris pour notre siècle, si vain, d'autant plus orgueilleux peut-être qu'il est, en réalité, plus ignorant, plus bas et plus mauvais.

Dans la cage de l'escalier sont appendues des tapisseries représentant la ville assié-

gée par les Suisses, ces robustes montagnards dont les fourches et les fléaux avaient porté de si rudes coups à l'armure des ducs de Bourgogne.

— A cette époque, me dit-elle, rien n'était plus ordinaire que le courage civil. Voici des bourgeois qui défendent eux-mêmes leur ville. Aujourd'hui le bourgeois vend, achète, et ne demande qu'à dormir tranquille : il se cache derrière le soldat qui se bat pour lui. De ce fait, je conclus à l'abaissement du courage civil depuis la Révolution.

Un des premiers objets qui nous frappèrent fut un buste en marbre de Bonaparte, premier consul. Peut-on voir une tête de Bonaparte et ne pas s'arrêter ?

— Que reste-t-il de lui ? me dit-elle avec tristesse. Le nom de Napoléon est désormais immortel, comme ceux d'Alexandre, de César, d'Attila, comme celui de tous les conquérants.

J'exprimai à ma cousine cette pensée, que Bonaparte avait eu mission d'achever la ruine de l'aristocratie et d'opérer violem-

Dites ce que vous voudrez ! Menacez-moi par Barodet de tomber dans l'abîme où je sais que Rémusat me conduira demain : je suis humilié de la vie que vous me faites, et j'aime autant qu'elle finisse aujourd'hui que demain.

Je n'ai pas d'affaire à terminer d'ici à demain, je ne médite point de coup de Bourse ni de coup de scrutin qui me promette d'arriver au gouffre plus gras, plus décoré ou plus lâche.

Je ne veux pas gagner la frontière après cette vile opération de sauvetage. Je préfère ne pas me servir encore une fois de votre abominable machine qui broie ma conviction, mon intelligence, mon travail, mes titres, mes biens légitimement acquis, et qui fait de moi le grain le plus anéanti de cette poussière démocratique où étouffe la France.

Je n'aurais jamais choisi le Rémusat, vous ne me le ferez point prendre. Vous me dites que c'est le seul moyen de me sauver et de vous sauver de Barodet. Parlez pour vous ! C'est Rémusat et non pas moi qui ai créé le Barodet. Si Rémusat peut vous sauver, Barodet le peut tout autant. Vous lui donnerez un intérêt et il fera de son mieux pour se sauver avec vous.

Moi je veux sauver mon honneur, séparé de Rémusat comme de Barodet. Je veux bien périr, je ne veux point passer par l'affront. Je ne consens pas à voler pour Rémusat avec Carnot effaré, avec Arago pantelant, avec Cernuschi et Avignonnais-la-Vertu qui ont peur, pas plus qu'avec le *Siccle* et les autres qui se culbutent vers Barodet, effarés, pantelants et emportés par la peur.

Et s'il faut le dire, je répugne moins à Barodet qu'à Rémusat, parce que Barodet fait son vrai personnage et le comte Rémusat ne fait pas le sien. Barodet reste dans son habit râpé, le comte Rémusat fait des taches et des accrocs à son velours ; Barodet s'efforce à grimper, Rémusat à descendre ; l'effort de Barodet prend quelque apparence de l'ambition d'en haut, celui de Rémusat se rue à l'ambition d'en bas.

Barodet peut porter à combattre, Rémusat donne l'exemple de fuir. Je n'accuse point Barodet d'apostasie ni de trahison envers la société. Il a déclaré la guerre, on est averti. Rémusat ouvre une poterne dont il avait la garde et jette un pont sur le gué qu'il devait défendre.

Et il deviendrait mon représentant ! Qu'il soit le vôtre. Je subirai la fiction, je n'aurai pas à me reprocher d'y avoir consenti.

Si l'abstention, dans ces cas fréquents, devenait générale, ce serait peut-être le meilleur moyen d'en finir. Les insurrections inévitables de la probité et de la nécessité préserveraient au moins l'avenir de ces fictions qui nous mènent par la honte au néant.

La candidature du colonel Stoffel change la situation. Elle donne à la fierté et à l'honneur un motif et une possibilité d'agir, elle leur en fait même un devoir.

En dehors de toute considération de nombre et de succès, pour notre part, nous regardons comme devoir aux honnêtes gens de

se rallier autour de l'homme de bien qui ne s'est jamais montré plus homme de cœur qu'en acceptant la mission de les représenter. Il affronte un échec, cela est évident, mais il mérité que nous l'affrontions avec lui. Ayons-en l'honneur, et advenue que pourra.

Si les voix se partagent généralement entre Barodet, qui représente la Commune, et Rémusat, qui représente le 4 septembre par adoption et par continuation, et s'il ne reste que peu de partisans au bon citoyen, au bon soldat et au bon chrétien, qui offrit son sang à la patrie et sacrifia sa carrière à la vérité, ce ne sera pas la honte de ce petit nombre.

Il n'est pas honteux d'être battu aux Thermopyles, et de n'avoir été que trois cents pour la patrie et pour l'honneur contre toute l'armée des Asiatiques.

La candidature de M. de Rémusat est la sollicitation d'un plébiscite de Paris en faveur de M. Thiers ; celle de M. Barodet une revanche de l'esprit de la Commune, dont M. Thiers n'a su affaiblir ni les forces ni les espérances.

Quand même M. Thiers obtiendrait son plébiscite, au point où il nous a mis et où nous en sommes, ce ne serait que l'équivalent de celui qui fut accordé au général Trochu, lequel n'en capitula pas moins et devant l'Hôtel-de-Ville et devant le Prussien. Si M. de Rémusat passe, il aura Barodet en croupe, et si Barodet passe, il ne relèvera point M. de Rémusat.

L'échec du colonel Stoffel vaudra mieux de toutes façons. Il laissera de meilleurs souvenirs, il donnera un meilleur avertissement à M. Thiers et inspirera des réflexions plus sérieuses au clan Barodet. Il dira aussi plus clairement à la France ce que c'est que Paris. Elle a besoin de le savoir, et Paris lui-même a besoin de se connaître à fond.

Si Paris, totalement avili entre le 4 septembre et la Commune, n'a de suffrages que pour l'un ou pour l'autre, pourquoi s'efforcer de dissimuler plus longtemps une vérité si importante ?

LOUIS VEUILLOT.

On lit dans le *Journal officiel* :

Le journal le *Corsaire*, dans son numéro du 24 avril, affirme que c'est « la préfecture de la Seine qui est chargée de la mise sous bande et de l'expédition » des circulaires de M. de Rémusat, envoyées aux électeurs par les comités qui patronnent cette candidature.

Cette assertion est absolument inexacte. La préfecture de la Seine se borne à donner à tous les citoyens qui en font la demande communication des listes électorales conformément aux prescriptions de l'article 7 du décret du 2 février 1852.

La note du *Corsaire* ne contenait pas seulement l'information démentie par le *Journal officiel*. Il y en avait plusieurs autres qui, n'étant point contredites, doivent être tenues pour exactes et qui ne laissent pas d'être bonnes à noter. Voici cette note :

Veut-on avoir une idée des moyens employés pour assurer le triomphe probléma-

tique de la candidature de S. Exc. M. le comte Charles de Rémusat ?

Huit cent mille exemplaires de la circulaire de M. le comte Ch. de Rémusat, sur papier glacé, sont adressées à domicile aux électeurs de la Seine.

Deux cent mille exemplaires de la déclaration du comité républicain conservateur Arago sont adressés aux mêmes électeurs dans les mêmes conditions.

Ainsi que deux cent mille exemplaires de la déclaration du comité monarchique Allou.

Sans compter les placards, affiches, etc. Veut-on savoir à présent quelle administration est chargée de la mise sous bande et de l'expédition de ces douze cent mille circulaires ?

C'est la préfecture de la Seine. Et qui paye les frais de cette propagande gigantesque ?

Les électeurs.

On évalue à deux millions le nombre d'affiches placardées sur les murs de Paris par M. de Rémusat ou les souteneurs de sa candidature. La dépense de ce seul chapitre doit être portée à 220,000 fr. (DEUX CENT VINGT MILLE FRANCS !)

Devant un tel luxe de publicité, nous comprenons très-bien que de fâcheux bruits circulent sur les voies et moyens employés pour solder une si folle carte à payer.

Récompense honnête à qui rapportera au ministre des affaires étrangères la particule de Rémusat, perdue depuis quelques jours seulement, dans les rues de Paris.

Il faut croire que les réunions électorales ne suffisent pas aux radicaux.

Depuis huit jours, la police n'a pas arrêté moins de vingt-deux individus, qui causaient des rassemblements sur la voie publique, en prêchant la candidature Barodet.

Quelques-uns ont été relâchés, mais on en a gardé provisoirement une dizaine, tous retour des pontons.

Nous lisons dans le *Drapeau* :

« La démagogie de Perpignan n'est pas satisfaite de M. Emmanuel Arago à propos de son immixtion dans l'élection Rémusat ; elle lui portera rancune à tel point que, si nous sommes bien informés, une protestation a été adressée au journal le *Rappel*.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier matin, un horrible accident a plongé dans le deuil une honorable famille de notre ville.

En puisant de l'eau dans un bassin de son jardin, M. Thonnelliez, comptable à l'Hospice de Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, a perdu l'équilibre et est tombé la tête dans 80 centimètres d'eau. Dans l'impossibilité de se mouvoir et saisi par le froid, il y a trouvé la mort.

originaire de l'endroit, semble avoir sa place marquée au musée. Mon observation la fit sourire.

— Il y a, me dit-elle, entre les œuvres de mes compatriotes contemporains et celles de leurs prédécesseurs la même distance qui sépare le gouvernement de la Côte-d'Or de la province de Bourgogne. Ah ! comme les révolutions ont abaissé mon beau pays ?

J'admire longtemps les tableaux ou retables d'autel sculptés pour Philippe le Hardi par Jacques de Baerze, sculpteur flamand ; elle me fit leur histoire et m'en donna l'explication avec sa science habituelle ; en fille pieuse de la Bourgogne, elle connaissait et glorifiait sa patrie, et je l'ai dit quel charme poétique elle savait donner à ses récits.

— Voyez, me disait-elle, le travail d'ornementation qu'on savait inventer et exécuter dans le quatorzième siècle. Il est vrai qu'aujourd'hui on copie et l'on travaille supérieurement ; mais qu'est devenu le génie de l'invention ?

Dans la salle voisine ont été transportés les tombeaux de Philippe le Hardi et de Jean

Lorsqu'on s'en est aperçu, il respirait encore ; malgré tous les soins qui lui ont été donnés, il n'a pas été possible de le rappeler à la vie.

La nuit dernière a été fatale à la culture. Il a fait un froid de 3 degrés au-dessous de zéro.

On nous assure qu'en certains endroits on a trouvé de la glace de 4 millimètres d'épaisseur.

Tous les arbres à fruits sont compromis, ainsi que les petits pois, les pommes de terre et bien des vignes.

On lit dans l'*Echo du Poitou* :

« Nous apprenons que des scènes de désordre très-regrettables se sont passées, dimanche dernier, dans la commune d'Arçay, canton de Loudun.

» Deux gendarmes ayant arrêté, pour le mettre au violon, un homme en état complet d'ivresse qui faisait du tapage et voulait se faire servir à boire malgré les aubergistes, une foule énorme, composée d'étrangers occupés aux travaux du chemin de fer et aussi d'habitants du pays, s'opposa à l'arrestation de l'homme ivre, et cette bande de 150 individus armés de pierres et de bâtons menaça les deux gendarmes de leur faire un mauvais parti s'ils ne relâchaient pas leur prisonnier.

» Pénétrés de leur devoir, les deux représentants de la force publique adressèrent des exhortations, puis des sommations à cette foule excitée, et, quoique serrés et menacés de plus en plus, ils se montrèrent décidés à ne pas céder à la violence.

» Mais le maire de la commune, présent sur les lieux et appelé par eux à soutenir leur courageuse résistance, non-seulement ne leur prêta pas le concours de son autorité, mais encore les invita lui-même à relâcher l'individu qu'ils avaient arrêté.

» Devant cette attitude, et ne trouvant pas même l'appui moral sur lequel ils avaient droit de compter, les deux gendarmes se retirèrent non sans quelque peine, et en écartant avec leurs sabres ceux des mutins qui les menaçaient de trop près.

» Le lendemain, plusieurs de ces individus ont été arrêtés par toute la brigade de Loudun revenue en force, et sans que le maire, paraît-il, qui avait été cependant le témoin des faits, ait voulu fournir à l'autorité la moindre indication sur le nom et le domicile des coupables.

» On annonce qu'une instruction judiciaire a été ouverte sur ces faits par le parquet de Loudun. »

A la suite de ces incidents, M. le préfet de la Vienne a pris un arrêté qui suspend le maire d'Arçay de ses fonctions.

## CONSEIL GÉNÉRAL.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE CIVRAC.

Séance du 22 avril.

Sont présents tous les membres du Conseil général, à l'exception de M. Chevalier,

ment le mélange des éléments sociaux, nécessaire à l'organisation de la démocratie.

— Dans vos idées, me répondit-elle, vous avez raison : ce pouvait être la destinée providentielle de Bonaparte. Voyez quel sentiment inflexible et dominateur dans les traits de ce visage, ajouta-t-elle en me désignant le buste dont je t'ai parlé : la prédestination est écrite sur les lignes de ce marbre.

A côté d'une copie des *Gladiateurs*, d'Agassias, ce magnifique bronze auquel la vie même semble ne pas manquer, elle me fit lire sur le livret, à propos d'une statue moderne : « Donné par M. le ministre de l'intérieur à la ville de Dijon, à la sollicitation de M. Saunac, député. 1844. »

— Voilà, me dit-elle, à quelle dégradation les arts sont réduits en province. Du temps que la Bourgogne possédait ses états et son parlement, Dijon n'avait que faire des présents de Paris. Nos savants, nos architectes, nos sculpteurs et nos peintres étaient au milieu de nous, travaillant pour nous, encouragés par nous, et tirant de nous leur

illustration. Aujourd'hui que toute vie politique, civile, artistique, s'est retirée de la province, il faut qu'un député ventru sollicite auprès de M. le ministre de l'intérieur l'envoi, au musée de Dijon, d'une statue détestable de je ne sais quel sculpteur languedocien ou normand.

Ma cousine avait raison de trouver la statue détestable : elle appartenait à une école qui confond presque toujours avec la beauté et la grâce l'exagération de certaines formes et l'indécence du maintien.

Ce musée est plein de copies en marbre, en plâtre et en peinture, ce qui nous donna lieu de comparer notre époque à celles où toutes les œuvres d'art étaient si achevées, qu'on ne sait aujourd'hui rien de mieux que de les imiter. De ce fait encore ma cousine concluait à la décadence, et s'en autorisait pour abaisser l'orgueil de ce siècle impuissant à créer, où ne se voient plus que de stériles imitateurs.

Je lui fis observer que les œuvres indigènes ne manquaient pas non plus, mais quelques œuvres ! Tout rapin, pourvu qu'il soit

sans peur, couché sur le marbre auprès de sa femme Marguerite de Bavière. Ils sont là, les mains jointes et les yeux au ciel, dans la capitale de leur duché, devenue chef-lieu de département. Leur épitaphe se termine par ces mots : « Veuillez dévotement prier Dieu pour leurs âmes. »

— Voilà, me dit ma cousine, où tout venait aboutir dans ces siècles de foi religieuse, à la prière, à la soumission, à l'espérance. Si le prince avait en lui les passions fougueses de l'homme, elles étaient puissamment tempérées par la foi du chrétien.

En face de ces tombeaux se dresse une statue de Bossuet. Si la vie était rendue à tous ces marbres, que de choses l'éloquent évêque n'aurait-il pas à dire à ces deux princes après tant de révolutions !

Il était près de six heures quand nous rentrâmes à l'hôtel. Une douce intimité s'établissait de plus en plus entre Berthe et moi, toujours grave de sa part, respectueuse de la mienne ; mais je sentais bien que, si Claire n'eût point existé, aucune femme n'aurait eu la puissance de rien distraire de

qui s'est excusé de ne pouvoir assister à cette première séance.

M. le président déclare ouverte la première session de 1873 et s'exprime ainsi :

« Depuis plusieurs années, des coups redoublés et douloureux frappent le Conseil général.

» Chaque fois que nous nous retrouvons, nous avons à déplorer les vides qui se sont faits dans nos rangs.

» Atteint dans la force de l'âge par une de ces maladies qui ne pardonnent pas, M. de Pontgibaud succombait peu de mois après au milieu de souffrances supportées avec autant de force d'âme que de résignation chrétienne.

» C'était un noble cœur que le comte de Pontgibaud.

» Sans autre ambition que de se rendre utile toujours et partout, doué d'une activité prodigieuse, animé d'un zèle à toute épreuve, il se multipliait en quelque sorte, mettant à la disposition de tous, riches et pauvres, une grande expérience et un dévouement qui ne connaissait pas de bornes.

» On peut dire de lui que ses jours se complaient par les services rendus.

» La contrée qu'il habitait, dont il était le conseil et l'appui, l'a pleuré et le pleure encore.

» Que mes paroles pourraient-elles ajouter à cet hommage des larmes, le plus noble hommage qui puisse être offert à une vie consacrée tout entière au bien.

» Un autre de nos collègues a été forcé par la maladie de se séparer de nous.

» Membre depuis vingt-cinq ans du Conseil général, M. Lemotheux n'y a jamais compté que des amis ! Comme vous tous, messieurs, j'ai pu apprécier toute la valeur de ce caractère si bienveillant, tout le charme de ces relations si pleines de franchise et d'aménité.

» Nos sympathies et nos regrets suivront M. Lemotheux dans la retraite où l'environnement l'estime et la considération publiques.

» Permettez-moi, messieurs, d'écarter un instant la tristesse de ces souvenirs du passé pour souhaiter la bienvenue aux collègues que la confiance des populations a choisis pour succéder à ceux que nous avons perdus.

» L'un d'eux avait laissé trop de traces de sa présence dans cette assemblée, il avait été trop longtemps l'interprète habile et fidèle de ses délibérations ; il y avait, en un mot, trop marqué sa place pour qu'il ne pût pas être appelé bientôt à la reprendre.

» L'autre a voulu, au milieu des malheurs du pays, ajouter sur les champs de bataille l'éclat du courage et du dévouement à la considération d'un nom justement honoré dans la magistrature.

» A l'un comme à l'autre, je me crois autorisé à dire que nous sommes heureux de trouver en eux de précieux et utiles collaborateurs.

» Messieurs, La première session de 1873, que nous ouvrons aujourd'hui, moins importante que celle du mois d'août, aura cepen-

dant une importance exceptionnelle ; nous aurons à aborder et à résoudre, je l'espère, le problème des chemins de fer départementaux qui nous occupent depuis longtemps et qui semblent devoir ajouter des richesses nouvelles à toutes celles de ce beau département dont les intérêts nous sont confiés.

MM. Hiron et Berger ayant été élus membres du Conseil général, l'un pour le canton de Vihiers, l'autre pour le canton de Durtal, il y a lieu de procéder à la vérification de leurs pouvoirs.

Conformément au règlement et aux résolutions prises par le Conseil en 1871, le dossier relatif à l'élection de Vihiers, arrondissement de Saumur, est remis à MM. les membres représentant l'arrondissement d'Angers, et le dossier relatif à l'élection de Durtal aux membres du Conseil représentant l'arrondissement de Segré.

Le Conseil général décide que la séance sera suspendue pour que les élections dont il s'agit soient examinées par les deux commissions et le rapport en être fait immédiatement.

A trois heures, la séance publique est reprise.

Sur les rapports de M. de Soland pour l'élection de Vihiers, et de M. Guibourg sur celle de Durtal, ces deux élections sont validées.

M. Benoist fait observer que M. de Pontgibaud, auquel succède M. Hiron, faisait partie de la commission spéciale des chemins de fer.

M. Juchault rappelle aussi que le Conseil général n'a pas pourvu au remplacement de M. d'Armaillé dans cette commission.

M. le président observe que cette commission ayant été nommée au scrutin secret, il y a lieu de voter pour les deux places vacantes aujourd'hui, également au scrutin secret.

Après un premier tour de scrutin où aucun des candidats n'obtient la majorité, M. de la Bourdonnaye réunit au deuxième tour 20 voix et M. Gigot 15.

En conséquence, ces deux messieurs sont nommés membres de la commission spéciale des chemins de fer.

M. le président distribue les différents dossiers aux présidents des quatre commissions.

Le conseil se sépare ensuite pour se réunir dans ses bureaux, et la séance publique est remise au lendemain deux heures.

Dans la séance de mercredi, le Conseil général a nommé une commission chargée de visiter l'orphelinat agricole de la Plaine et l'orphelinat municipal établi à Angers, dans l'ancien hôpital Saint-Jean.

Une pétition adressée au Conseil général demandait l'aliénation d'une partie du jardin de la préfecture, en bordure de la rue Saint-Aubin et du boulevard du Haras. Le conseil n'a pas admis cette demande.

On lit dans l'Avenir, du Mans :

Hier matin, à 7 heures 1/2, la population du Mans était mise en émoi par la nouvelle

qu'un incendie s'était déclaré à l'Hôtel-Dieu.

Avant que les tambours et les cloches d'alarme n'aient appelé les citoyens, une chaîne nombreuse était organisée et les pompiers, accourus des premiers, attaquaient vigoureusement le feu, qui avait pris naissance dans les combles de la partie de l'hôpital occupée par les vieillards, la lingerie et les magasins de vêtements.

La cause du sinistre est encore inconnue, mais la malveillance y est étrangère.

Grâce à la promptitude des secours, au zèle des civils et de la garnison, à 8 heures 1/2 le feu était circonscrit, et à 9 heures 3/4 tout danger avait disparu.

Les pertes sont considérables et s'élèvent, dit-on, à plus de 20,000 fr.

Aucun accident n'est à déplorer ; les salles menacées par l'incendie ont été évacuées sans difficultés.

On s'entretient dans la ville du Mans, dit la Sarthe, du legs que M<sup>me</sup> X... vient de faire en mourant à son cocher. Cette dame, âgée de 74 ans, lui a laissé toute sa fortune évaluée à 60,000 francs de rente.

M. de Caumont, l'archéologue distingué dont nous avons annoncé la mort à Caen, a succombé à un accès de paralysie dont il souffrait depuis onze mois ; il a conservé intacte jusqu'à la fin sa parfaite connaissance.

Bonne nouvelle pour ceux qui emploient les cartes postales :

M. Rampont, faisant droit aux innombrables plaintes qu'il reçoit, vient de faire choix d'un papier excellent, avec lequel quatre millions de nouvelles cartes vont être immédiatement fabriquées.

#### THEATRE DE SAUMUR.

La représentation de demain ne pourra manquer d'attirer la foule : on annonce la *Nonne sanglante*, un drame de 1835 qui n'a pas été joué à Saumur depuis plus de vingt-cinq ans, et la *Mariée du Mardi-Gras*, l'ébouriffante folie qui a obtenu tant de succès jeudi dernier, et dans laquelle M. Chantilly est bien le plus parfait comique que l'on puisse voir.

## Dernières Nouvelles.

### ESPAGNE.

Un mouvement démagogique a eu lieu dans les journées des 23 et 24 avril à Madrid. Les détails reçus jusqu'ici et qu'on trouvera plus loin manquent de clarté. Cependant, en dépit des réticences et des confusions calculées de l'Agence Havas, il est certain que la commission de permanence nommée par la dernière Chambre a été dissoute par « le peuple » et que le sang a coulé.

Il semble, en outre, établi que les bataillons de l'ancienne garde nationale avaient

pris parti pour la commission, laquelle représentait l'ordre, à peu près comme le représente aujourd'hui à Paris M. de Rémusat, et que les bataillons de la nouvelle formation « les fédérés » auraient agi au nom du peuple.

Une chose certaine, c'est que le parti de la démagogie l'a emporté. Aussi dit-on que la Commune est établie à Madrid. Si la chose n'est pas faite encore, elle est, à coup sûr, en voie de se faire.

Voici les dépêches qui font pressentir cet événement :

Madrid, 24 avril, 11 h. 20 du matin.

Hier soir, à 11 heures 1/2, MM. Salméron et Sorin sont allés engager la commission permanente de l'Assemblée à se dissoudre volontairement, ajoutant qu'elle était exposée à se voir dissoudre par le peuple.

*Minuit et demi.* — Le conseil des ministres décide la dissolution de l'Assemblée, considérant son maintien comme dangereux pour l'ordre public.

La Gazette publiera aujourd'hui le décret de dissolution.

Madrid, 24 avril, midi.

La Gazette publie le décret suivant : « Considérant que la commission permanente de l'Assemblée est devenue, par sa conduite, un élément de troubles et de désordres ; considérant qu'elle a contribué à convoquer le conflit d'hier par ses prétentions injustifiables, sans compter la participation de quelques-uns de ses membres eux-mêmes dans le conflit, etc., etc., déclare la commission permanente dissoute. »

La Gazette ajoute que le gouvernement rendra compte de ce décret à la constituante.

*Deux heures et demie.* — Les volontaires, irrités par la présence de quelques membres de la commission de permanence, entourent l'Assemblée et essaient de pénétrer dans la salle du Congrès. M. Castelar, accompagné de plusieurs ministres et d'autres personnages importants accourent et parviennent à assurer la sécurité de la commission.

*Quatre heures et demie.* — Les artilleurs regagnent leur caserne.

Un manifeste des membres de la minorité républicaine de l'Assemblée demande au gouvernement de l'énergie et le châtime des fauteurs d'intrigues et des conspirations d'hier.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Les ouvrages du duc d'Aumale, que l'on proscrivait sous l'Empire, et dont la plupart ne furent publiés que sous le voile de l'anonyme, ont été, par cela même, lors de leur apparition, moins connus et moins répandus qu'ils ne méritaient de l'être. Mais, depuis la dernière séance de l'Académie française qui les a remis en lumière, ces livres, écrits dans l'exil avec un profond sentiment de patriotisme, sont vivement recherchés du public sérieux et lettré. De nouveaux tirages des principaux d'entre eux ont dû être effectués par les éditeurs Michel Levy frères. C'est d'abord l'*Histoire des*

cette affection déjà si grande. M. de Langevais suivait avec intérêt les symptômes de l'harmonie qui s'établissait entre nous.

Le soir Berthe me dit, après un instant de réflexion :

— Mon cousin, je crains de vous avoir fait employer votre après-midi d'une façon bien sérieuse.

— Mais, ma cousine, répondis-je en riant, vous me croyez donc bien frivole ?

— Oh ! non, je ne vous fais pas cette injure ; mais je crains encore que vous n'ayez trouvé singuliers, de ma part, ces longs récits historiques et philosophiques. Ces choses-là ne conviennent pas trop à une femme.

Je protestai du contraire avec d'autant plus de sincérité que j'étais encore tout rempli du charme de sa parole.

— Je voudrais, ajouta-t-elle, pouvoir, comme Claire, vous chanter les airs que vous aimez, être gaie comme elle, joyeuse, charmante, femme en un mot comme elle.

— Ma cousine, m'écriai-je vivement, les qualités de M<sup>lle</sup> Claire se rencontrent par-

tout ; mais les vôtres vous placent en dehors de toute comparaison. On peut aimer votre cousine ; mais vous, on ne peut que vous adorer. Claire, c'est la poésie blonde ; vous êtes la poésie brune, la poésie grave et sereine marquée au cachet de Dieu.

### XI.

#### POÉSIE BLONDE.

Le lendemain, comme la veille, une inquiétude indéfinissable m'éveilla presque avec le jour ; je me sentais dominé par de vagues tristesses dont un instinct secret me faisait redouter de rechercher la cause.

Comme la veille, je vins à ma fenêtre, et, à travers la vitre, je regardai vers l'appartement de mes deux cousines.

Plus forte que ma raison, ma première pensée fut pour Claire ; déjà ses contrevents étaient ouverts : comme les oiseaux, cette charmante enfant courait au-devant du soleil.

J'abaissai mes yeux vers le jardin : elle n'y était pas, et je m'attristai de son ab-

sence, livré à l'instinct du cœur qui faisait errer mes yeux des fenêtres ouvertes au jardin désert.

Tout-à-coup, je me sentis tressaillir : une robe blanche bien connue venait d'apparaître sous l'épaisseur des arbres.

La veille, je l'avais vue courir bondissante et joyeuse à travers les allées ; aujourd'hui elle marchait lentement, la tête inclinée, le regard fixe.

Qu'avait donc cette jeune fille ? Le brusque changement de mon humeur avait-il suspendu l'élan de cette nature si gaie ? Tu sais, mon ami, comme l'imagination va vite quand on aime ; je descendis rapidement l'escalier ; en une minute je fus dans le vestibule, la main sur la porte qui mène au jardin ; là, je m'arrêtai, n'osant aller plus loin.

Les raisonnements de l'inflexible Monot me revinrent à la mémoire. Insensé ! qu'allais-je faire ? Je rallumais à plaisir dans mon cœur un feu qu'à tout prix il fallait éteindre ; j'achevais de porter le désordre dans cette innocence que mon devoir me commandait de respecter.

Les sinistres prédictions de Monot se dressèrent devant moi comme autant de spectres ; je reculai, je m'appuyai contre un pilastre et je restai là, caché.

A travers la porte vitrée, je voyais la charmante enfant. Son attitude n'avait pas changé ; Black, le bel épagneul, qui pour la première fois peut-être la voyait ainsi, ne comprenait rien à cette tristesse inaccoutumée ; le noble animal marchait lentement à côté d'elle, oreilles et têtes basses.

De temps à autre, il cherchait la main de sa maîtresse du bout de son museau ; il poussait quelques jappements comme une question ou un reproche, mais elle ne répondait pas.

Je la vis, à plusieurs reprises, lever les yeux vers le haut de l'hôtel. Était-ce mes fenêtres qu'elle cherchait ainsi ?

Insensiblement le calme m'était revenu ; mais, prompt à m'exagérer ma faute, je sentais dans ma conscience le remords du mal que j'avais causé.

(La suite au prochain numéro.)

princes de Condé, cette œuvre magistrale dont les vicissitudes ne sont point oubliées; puis la belle étude sur la 7<sup>e</sup> campagne de César dans les Gaules, qui a pour titre *Alesia*; puis encore *les Zouaves et les Chasseurs à pied*, et enfin *les Institutions militaires de la France et la Question algérienne*, deux sujets traités par l'auteur avec une compétence indéniable, et qui sont aujourd'hui plus actuels que jamais.

Voici le sommaire des gravures que *l'Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine:

Paris: le square Monge au croisement de la rue Monge et de la rue des Ecoles; panorama de la ville de Zanzibar (quatre gravures); visite du sultan de Zanzibar à bord du navire anglais *Enchantress*; M. Saint-Marc Girardin, vice-président de l'Assemblée nationale, membre de l'Académie française; le concours hippique au palais de l'Industrie; les élections municipales dans le quartier des Enfants-Rouges; les courses du bois de Boulogne; naufrage du steamer *Atlantic*, sur la côte de la Nouvelle-Ecosse; une rixe de saltimbanques en Vendée; vue générale du palais et du parc de l'Exposition universelle de Vienne; le jour du terme, par Gavarni; oiseaux-dardeviens et pluvier à échasses. — Rébus, problème d'échecs.

On voit combien sont intéressantes et variées les gravures de *l'Univers illustré* qui est, à la fois, le plus grand et le moins cher des journaux illustrés publiés en seize pages. Nous pouvons ajouter que la partie littéraire de cette magnifique publication est digne de la vive sympathie de ceux qui apprécient le talent uni à la moralité. Aussi voyons-nous la vogue de *l'Univers illustré*

s'accroître chaque jour, d'autant plus qu'il offre en ce moment une **SPLENDIDE PRIME GRATUITE** à ses abonnés. On trouvera au bureau de *l'Univers illustré*, 3, rue Auber, place de l'Opéra, des renseignements relatifs aux diverses primes sur lesquelles le public peut porter son choix.

Abonnements, pour Paris et les départements:

Un an: 24 fr.; Six mois: 14 fr.; Trois mois: 6 fr.—Le numéro de 16 pages: 35 c.—Par la poste: 40 c.

Administration: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

### Théâtre de Saumur.

Direction de M. CHANTILLY. — Comédies, drames, vaudevilles, opérettes.

Dimanche 27 avril 1873.

### La Nonne sanglante,

Drame fantastique et à spectacle, en 6 actes, de MM. Anicet Bourgeois et J. Maillan.

Le spectacle sera terminé par:

**La Mariée du Mardi-Gras**, folie-vaudeville en 3 actes (Palais-Royal), de MM. E. Grangé et L. Thiboust.

Dans cette pièce, M. CHANTILLY remplira le rôle de *Grossillon* (paysan).

Aux personnes faibles de la poitrine, à celles atteintes de rhumes, toux, catarrhes opiniâtres, les médecins prescrivent le séjour dans le Midi, près des rives embaumées par les émanations du pin maritime, comme à Arcachon. Se basant sur l'efficacité des émanations balsamiques du pin, M. LAGASSE a eu l'initiative de concentrer en un SIROP et UNE PÂTE DE SÈVE DE PIN, tous les principes balsamiques et résineux de cet arbre. L'on peut

affirmer aujourd'hui qu'ils sont considérés comme les meilleurs pectoraux.—Dépôt à Saumur, dans les bonnes pharmacies.

## AVIS

### Les propriétaires de la

# BELLE JARDINIÈRE

2, rue du Pont-Neuf, 2, PARIS

ont l'honneur de rappeler à leur clientèle qu'un *bureau spécial* est organisé dans leurs Magasins en vue de répondre aux demandes chaque jour plus nombreuses qui leur sont faites de la province.

Il suffit d'adresser à la Maison de Paris quelques indications générales sur le genre et le prix des vêtements à fournir pour recevoir franco par retour du courrier des échantillons d'étoffes, une gravure de modes et une vignette indiquant la manière de prendre soi-même les mesures.

Vêtements tout faits et sur mesure pour Hommes et pour Enfants. Vêtements ecclésiastiques.

BONNETERIE, CORDONNERIE, CHAPELLEterie, CHEMISERIE, GANTERIE, CRAVATES, PARAPLUIES, COUVERTURES DE VOYAGE, ETC.

Seules Succursales en province: à Lyon, Marseille, Nantes et Angers Et à PARIS, place Clichy, au coin des rues de Clichy et d'Amsterdam.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé *Revalésière* Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalésière* Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette

délicate Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frissons, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne), le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande qu'elle ne pouvait même se lever; en fin de compte, elle n'attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la *Revalésière* Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; ses forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES. Comtesse de GOURGUE.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr.—Les *Biscuits de Revalésière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.—La *Revalésière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse.—Envoi contre bon de poste.—Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Commun, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers.—DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### GARE DE SAUMUR

#### (Service d'hiver, 11 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	omnibus.
9 — 02 — —	
1 — 33 — — soir,	
4 — 13 — —	express.
7 — 27 — —	omnibus.

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — —	omnibus.
9 — 50 — —	express.
12 — 38 — — soir,	omnibus.
4 — 44 — —	
10 — 30 — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 AVRIL 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %, jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72. . .	55 65	»	»	05	805	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	360	»	»
4 1/2 %, jouiss. mars. . . . .	78 75	»	»	50	426 25	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	476 25	»	1 25
4 %, jouissance 22 septembre. .	70	»	»	»	658 75	»	»	Credit Mobilier esp., j. juillet.	435	»	2 50
5 % Emprunt 1871. . . . .	»	»	»	»	426 25	6	25	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»
Emprunt 1872. . . . .	90 95	»	»	15	992 50	»	2 50	<b>OBLIGATIONS.</b>			
— libéré. . . . .	89 60	»	»	10	361 25	»	1 25	Orléans. . . . .	277 25	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	221 50	»	»	50	521 25	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	276 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	391 75	»	25	»	888 75	»	1 25	Est. . . . .	282 50	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	438	»	1	»	391 25	»	»	Nord. . . . .	270 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	279	»	1	50	1015	»	»	Ouest. . . . .	273	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	»	25	811 25	»	»	Midi. . . . .	270 50	»	»
Banque de France, j. juillet. . .	4340	»	»	20	305	»	2 50	Deux-Charentes. . . . .	250	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . .	372 50	»	»	1 25	945	»	»	Vendée. . . . .	237 50	»	»
Credit agricole, 200 f. p. j. juill.	480	»	»	»	681 25	»	3 75				
Credit Foncier colonial, 250 fr.	337 50	»	»	»	19	»	»				

Étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## A VENDRE

### A l'amiable

# LA BELLE PROPRIÉTÉ

## DES LOGES

D'une contenance de 181 hectares

Située communes de la Breille et de Brain-sur-Allonnes, près Saumur (Maine-et-Loire).

Cette propriété, à 20 kilomètres de Saumur, à 40 kilomètres de Bourgueil, près des stations de Varennes et du Port-Boulet, desservie par des routes venant de Saumur, de Bourgueil, de Brain, de la Breille et de Vernail-le-Fourrier, comprend:

Château en bon état, servitudes, jardins, prairie et vignes formant clos; étang, prés, bois, landes, ferme du château ou du couvent, ferme de la Gagnerie, ferme de Villeneuve;

Belle superficie de bois de futaie, très-belle chasse, pêche.

Entrée en jouissance de suite; toutes facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter les LOGES, au sieur Urbain HUBE, garde de la propriété, et, pour traiter, à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A l'amiable,

### UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M<sup>me</sup> veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.

Conditions avantageuses.

S'adresser à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (106)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1<sup>er</sup> novembre 1874.

**LA FERME**

### DE LA CANCHERIE

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, situés au bourg même de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

Et de 36 hectares de terres labourables, prairies artificielles et rangées de vigne;

Le tout situé commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. DE LA FRÉGEOLIERE, propriétaire, et à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (187)

A VENDRE

### UN PIANO CARRÉ

Bon pour les commençants.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

**A VENDRE**

A l'amiable,

### UNE JOLIE MAISON

#### DE CAMPAGNE,

Située au village de Messemé, commune de Vaudelnay-Rillé, canton de Montreuil-Bellay, sur la route de Doué au Puy-Notre-Dame et sur la ligne du chemin de fer projeté de Montreuil à Chalonnay;

Bâtimens d'habitation nouvellement remis à neuf et en parfait état;

Vastes bâtimens de servitudes, pressoir, écurie, remises, caves;

Basse-cour, jardin potager;

Grand clos, attenant à la maison et entouré de murs, planté pour la plus grande partie en vignes d'excellent rapport.

Entrée en jouissance immédiate.

Facilités pour les paiements.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> Paul TAUREAU, notaire à Doué. (144)

**A VENDRE**

OU A LOUER

### PETITE MAISON ET JARDIN

Agréablement situés,

Bornés au nord par l'enclos des frères de l'École chrétienne et au sud par le jardin de M. Martineau, et près du château d'eau projeté.

S'adresser au bureau du journal.

### MAISON ET JARDIN

A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Rue de Bordeaux, n° 15.

M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

NOUVEAUTÉS.

## E. BIZERAY

A Saumur,

DEMANDE DES OUVRIÈRES pour l'atelier de couture.

NOUVEAUTÉS.

### MAISON GABORIT

Rue Saint-Jean, 6.

On demande un apprenti.

### COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette colle, sans odeur, est employée à froid pour coller la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, le liège, le carton, le papier, etc., etc. — Elle est indispensable dans les ménages et dans les administrations.

50 c. et 1 fr. le flacon.

A Saumur, chez PAPIER-LEROY, épiciers, rue du Portail-Louis. (107)

GRAND SUCCÈS

### LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

Saumur, imp. de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.